



## LE MOT DE LA PRÉSIDENTE

**LE DÉVELOPPEMENT DE NOS QUARTIERS DOIT ÊTRE MAÎTRISÉ.  
LES CHOIX POLITIQUES DES ÉLUS DOIVENT PERMETTRE  
À LEURS HABITANTS DE VIVRE PAISIBLEMENT  
AVEC DES SERVICES ET DES ÉQUIPEMENTS PUBLICS**

Un diagnostic prenant en compte tous les aspects de nos deux quartiers, aussi bien économique que social, doit être effectué par la VILLE DE PARIS. Il faut stopper l'engrenage de la spéculation immobilière, et pas seulement sur le FRONT DE SEINE. Il n'est peut-être pas encore trop tard, à condition d'en avoir la volonté. Le P.L.U. en débat jusqu'au 29 février 2024 doit le permettre.

**Depuis 10 ans que le Centre Commercial a été inauguré, aucune étude d'impact n'a été réalisée.**

Des immeubles changent de mains, et les projets immobiliers se multiplient à l'initiative de la SEMPARISEINE, de LA POSTE, d'APSYS, AXA. Certains font office de fonds d'investissement et on constate que ORANGE a vendu son immeuble de la rue KELLER, LA POSTE transforme le bâtiment de l'ancienne crèche au profit d'un établissement supérieur, APSYS le propriétaire du Centre Commercial supprime le parking de 300 places de l'impasse KELLER en vue d'investir, de créer, un de plus, un établissement d'enseignement supérieur privé et n'a toujours pas dévoilé sa stratégie concernant les places de stationnement puisqu'il a également fermé le parking de 90 places sous l'immeuble des cinémas. Alors que la SEMPARISEINE a cédé un parking rue KELLER à une société dont les voitures de luxe circulent à toute heure !

Des boutiques ferment rue LINOIS, remplacées par la restauration rapide. Les étudiants de plus en plus nombreux dans le quartier ne bénéficient d'aucun service collectif : pas de restauration, d'équipement sportif, de service de santé. Nos boulangeries sont devenues des magasins de sandwiches ! Ces écoles privées qui coûtent cher aux parents, se défont ainsi sur le public.

Tous ces jeunes empruntent les transports en commun, notamment la ligne 10, dont les rames insuffisantes (parfois le temps d'attente dépassent les 6 minutes) sont de plus en plus bondées, inconfortables, vieillissantes.

Depuis plusieurs années, nous réclamons une étude de circulation et des moyens supplémentaires pour assurer la sécurité des biens et des personnes. La particularité du classement en Z. T. I, la fréquentation de 12 à 15 millions de visiteurs/clients potentiels du Centre Commercial et l'accueil de bateaux de croisière n'ont pas été pris en compte. Le commissariat a été remplacé par un simple poste de police. Depuis la fermeture du Bureau de Poste de la rue LOURMEL, les usagers de ce service public sont accueillis dans des locaux trop exigus, et du personnel insuffisant. Le Ministre de l'Éducation nationale a fermé des classes primaires dans plusieurs groupes scolaires, une classe de 6<sup>ème</sup> au collège Apollinaire a été supprimée, alors que toutes les études prouvent que les retards scolaires s'aggravent, que la violence doit être combattue y compris chez les jeunes enfants et qu'une des solutions serait plus d'enseignants et de personnels dans les écoles et collèges pour mieux encadrer les élèves et aider certains en difficultés.

**Nous voulons un développement maîtrisé du quartier – apaisé et sécurisé – prenant en compte les changements climatiques, où les loyers et les charges seront abordables, les enfants dans des écoles rénovées, des classes à effectifs réduits, des rues et des trottoirs entretenus, un centre de santé municipal de secteur 1 pluri disciplinaire, des équipements sportifs ouverts à tous, la station Charles-Michels accessible aux personnes à mobilité réduite. Nous voulons conserver nos petits commerces de proximité.**

**COMMENT LE FAIRE ? Avec toutes celles et ceux qui veulent rappeler aux élus, aux décideurs, qu'en démocratie, l'intérêt général doit l'emporter sur les intérêts particuliers, privés.**

**C'est notre seule ambition.**

**Aussi je vous lance un appel :**

**REJOIGNEZ LE COMITÉ DE DÉFENSE !**

# Révision du PLU

## Projet voté au Conseil de Paris - Ouverture de l'enquête Publique

### Projet de Plan Local d'Urbanisme voté au Conseil de Paris

Lors de la phase de concertation qui s'est tenue du 5 Septembre au 4 Novembre 2023, les parisiennes et les parisiens, résidents et associations, ont été invités à prendre connaissance des projets d'évolution du Plan Local d'Urbanisme. Plusieurs réunions publiques se sont tenues en Mairie d'Arrondissement pour informer les habitants de la méthode engagée et des propositions d'évolutions du règlement d'urbanisme. Les habitants ont été invités à déposer auprès de la Mairie, sur le site internet dédié ou en Mairie d'Arrondissement, leurs propositions d'évolution du règlement applicable sur chaque parcelle géographique.

Le Comité de Défense, par l'intermédiaire de plusieurs de ses adhérents, a fait déposer quelques 60 propositions, telles que par exemple la préservation du bâtiment du 10 – 16 rue Viala, ou était hébergé le Centre de Santé de la rue Viala, en réserve de logement sociaux, réserve pour équipement public, et en préservation du caractère patrimonial.

Suite à cette phase de concertation, la Mairie de Paris a rédigé son Projet de Révision du Plan Local d'Urbanisme, et soumis au vote du Conseil de Paris ce texte. Le texte du projet a été adopté, pour mise en enquête publique, au Conseil de Paris du 5 Juin 2023.

**L'enquête Publique aura lieu  
du 8 Janvier au 29 Février 2024**

### Engagement de la Mairie du XVème - CA CICA du 30 Janvier 2023

Le Comité de Défense étant intervenue lors du Conseil d'Arrondissement CICA du 30 janvier 2023, a interpellé le Maire du XVe sur les moyens mis en œuvre pour rendre accessible à la consultation citoyenne les documents mis en révision, et le Projets de PLU porté à l'enquête publique

Le Maire du XVe s'est alors engagée sur deux points :

- La présentation dans les Conseils de Quartier, avant ouverture de l'enquête publique, et dès la nomination du commissaire enquêteur, des évolutions du PLU proposées sur chaque quartier
- La mise à disposition du public des textes et plans au format papier, en libre consultation, en Mairie d'Arrondissement

**Nous demandons à l'exécutif du XVème de tenir ses engagements et d'inscrire ce point à l'ordre du jour des Conseil de Quartier Duplex/ La Motte-Piquet du 17 Novembre 2023, et Émeriau/ Zola du 1<sup>er</sup> Décembre 2023. Nous demandons a que les évolutions du PLU sur nos quartiers nous soient présentées.**

Le commissaire enquêteur tiendra des permanences en Mairie d'Arrondissement pendant la durée de l'enquête publique. Les documents seront alors consultables sur place. Nous serons alors vigilants à ce que les documents en consultation le soient sur papier.

### Prochaines étapes – ouverture de l'enquête publique

**Le moment de l'enquête publique est le moment le plus important de cette procédure en révision.**

**Pour la réussite pleine et entière de cette révision, il est impératif que les Parisiennes et Parisiens s'emparent de ce sujet en partant de leurs besoins et s'investissent dans la participation à l'enquête publique.**

Le projet de PLU, dont le texte a été voté au Conseil de Paris du 5 Juin 2023, est d'ores et déjà consultable sur le site dédié de la Mairie de Paris :

Le texte dans son intégralité, ainsi que toutes les annexes dans lesquelles sont listées les règles d'urbanisme applicables sur chaque parcelle, est consultable à l'adresse suivante :

<https://plubioclimatique.paris.fr/projet/pages/reglement.html>

Les plans détaillés, sur lesquelles sont inscrits les règles d'urbanisme, sont consultables à l'adresse suivante :

<https://plubioclimatique.paris.fr/projet/pages/plan2000.html>

Nous avons consulté certains de ces plans et pris connaissance des propositions de règlement. Nous constatons d'ores et déjà que des modifications conséquentes y sont proposées.

Par exemple au 13 rue de LOURMEL, le PLU encore en vigueur à ce jour, pose une réserve pour des logements sociaux sur cette parcelle. Cette réserve est amenée à être levée dans le projet de PLU. En lieu et place il y aurait une réserve sur le maintien du volume des bâtiments, de la maison sur rue, et de la Halle architecture type Eiffel,

Cette évolution du PLU rend de ce fait possible le projet NEXITY présenté en Conseil de Quartier Duplex/ La Motte-Piquet du 26 Juin 2023. Ce projet de PLU rend possible la suppression d'un commerce de quartier nécessaire et apprécié des habitants, la construction d'un immeuble de 10 étages au cœur de la parcelle, la destruction des bâtiments ayant un caractère patrimonial tant que le bâtiment reconstruit en lieu et place conserve les mêmes volumes. Aucune prescription pour conserver un espace végétalisé n'est posée sur cette parcelle. Le seul arbre existant pourrait disparaître.

Tout cela sans pour autant apporter la moindre solution aux problèmes criant de manque de logement accessible, au manque d'équipement sportif et culturel, à la situation de désert médical de notre arrondissement, et sans préserver le caractère résidentiel et le commerce de proximité de notre quartier.

L'étude approfondie des textes soumis à enquête publique doit se poursuivre. D'autres parcelles sont concernées par de tels changements de règlements L'implication de chacun est indispensable pour faire inscrire dans le future PLU des règlements en adéquations avec les besoins des habitants.

## SQUARE BÉLA BARTOK :

Que veut en faire la VILLE DE PARIS et la SEMPARISEINE ?

Dans les OAP de Beaugrenelle, on lit : « Engager une réflexion en vue d'une requalification du stade MOURLON et du square Béla BARTOK ».

Au conseil de quartier, le 17 novembre 2023, une présentation par les services municipaux prend en compte des aménagements du square, sans aucune concertation. Puis on note qu'un financement a été retenu au bénéfice de ce square dans le cadre du budget participatif 2023. Le projet déposé par une association dont nous ne connaissons pas les motivations, concerne « la création d'une pataugeoire et un îlot de fraîcheur ».

Depuis plusieurs années, la fontaine « CRISTAUX », oeuvre du sculpteur, Jean-Yves LECHEVALLIER, commandée en 1980 par la VILLE DE PARIS, n'a pas été entretenue. Pire, elle a été transformée en « jardinière » provoquant le courroux du créateur. Et aujourd'hui ? Le PLU doit préserver cette oeuvre et LA VILLE DE PARIS financer les travaux.

Pour ce projet comme tant d'autres, nous proposons que soit clairement défini ce que les habitants du quartier, dont ceux du Front de Seine, veulent pour cet espace vert et que le montant des travaux pour remettre en l'état la fontaine « CRISTAUX » soit évalué ; la Ville doit assumer ses responsabilités. Que de mieux qu'une fontaine pour créer un îlot de fraîcheur ! Cette fontaine existe déjà, et nous ne pensons pas que son créateur apprécierait que son oeuvre se transforme en « pataugeoire ».

Utilisons à bon escient l'argent public !

Au sujet du Square, nous voulons rappeler qu'il y a 4 ans, le Comité de Défense avait proposé la création d'un vrai Jardin partagé pour les enfants des écoles EMERIAU et ROUELLE. Notre projet n'a pas été retenu ! Dommage, il n'est pas trop tard pour permettre aux élèves de notre quartier de participer à une activité inhabituelle, pour ne pas dire inconnue, par de petits urbains.

Notons également dans cet espace Béla BARTOK, la Maison Ronde, inoccupée, appartenant à la VILLE DE PARIS, à qui nous faisons la proposition de la mettre à disposition des associations du quartier, créant ainsi la **2<sup>ème</sup> MAISON DES ASSOCIATIONS**, dont le 15<sup>ème</sup> a bien besoin !

## LE CODE DE LA RUE :

En avez-vous pris connaissance ? Rien n'a été oublié ! Sauf que nous nous demandons qui va l'appliquer si il n'est pas connu ! Il serait grave que ce CODE ne soit qu'un « coup de communication ». Comment sera fait la pédagogie auprès des cyclistes, des utilisateurs de trottinettes privées et des piétons ?

Si nous prenons l'exemple des pistes cyclables dont une est en usage rue LINOIS, les usagers des autobus – lignes 30 et 70 ont –ils été informés et alertés que lorsqu'ils quittent le bus aux stations de la rue LINOIS, ils se

retrouvent sur la piste cyclable qu'ils doivent ensuite traverser ?

S'agissant d'aménagements nouveaux, une information aurait pu être faite dans les voitures de la RATP.

Les moyens technologiques existent, il suffit de les utiliser.

Une autre question concernant ce CODE : qui va le faire appliquer ? Trop de cyclistes ne le respectent pas ! Et peut-être pourrait-on rappeler aux utilisateurs des vélos de location de la VILLE DE PARIS, qu'ils ne doivent pas les abandonner sur l'espace public, des stations sont à leur disposition. Sinon, nous allons rapidement connaître la même situation qui a conduit à la disparition du service de location des trottinettes.

## LES TRAVAUX SUR L'ESPACE PUBLIC PARISIEN :

Le mécontentement est tel que les conseils de quartier ont mis ce point à l'ordre du jour de leur réunion automnale.

Une bonne nouvelle : les travaux de la rue ST CHARLES dans la partie Place CHARLES MICHELS/ rue de le CONVENTION, seront terminés le 1<sup>er</sup> décembre. Enfin nous retrouverons « notre marché » des mardi et vendredi.

Les habitants ne refusent pas les travaux des opérateurs ENEDIS, C.P.C.U, GAZ de France, ORANGE, parce qu'ils savent qu'il s'agit d'entretenir ou de perfectionner les canalisations, les câblages, leur permettant une utilisation sereine des services dont ils ont besoin dans leur vie quotidienne (et qui leur coûtent cher), mais ils ne supportent plus les chantiers mal tenus, souvent inactifs, dont les délais ne sont pas respectés. Nous pouvons l'affirmer.

Comment sont suivis ces travaux ? L'opérateur voulant effectuer des travaux sur l'espace public obtient une autorisation des services municipaux, puis confie les travaux à réaliser à une entreprise à qui il pose des conditions, notamment les délais.

Des sanctions financières sont-elles prévues ? Nous en doutons !

Quel rôle joue les services de la voirie ? Il serait temps d'exiger plus de rigueur dans ces opérations. Elles pourrissent notre vie quotidienne.

## LE PLAN VÉLO DANS NOS QUARTIERS :

Les pistes cyclables en cours d'aménagement rue LINOIS doivent se poursuivre ! Comment sont prévues celles qui traverseront la place Charles Michels et quelles rues vont devoir être aménagées pour permettre aux cyclistes de poursuivre leur trajet en toute sécurité ? Quelles études sont en cours ? Comment seront-elles présentées aux habitants des rues Emile ZOLA et ENTREPRENEURS ? La concertation aura-t-elle vraiment lieu ? Les habitants de ces rues n'apprécieraient certainement pas d'être traités comme ceux de la rue LINOIS ! À bon entendeur salut !

## BREVES DU QUARTIER - Suite

### LA CAISSE DES DÉPÔTS ET CONSIGNATIONS (HABITAT SOCIAL) DOIT MIEUX RESPECTER SES LOCATAIRES :

Ce bailleur social exerce une pression insupportable sur les locataires de la résidence BEAUGRENELLE. Depuis la fin de la réhabilitation dans le cadre du plan CLIMAT de PARIS, l'amicale CNL organise l'action des locataires pour refuser une révision des surfaces corrigées que veut imposer le bailleur. Ce qui entrainerait pour certains, des augmentations de 50 à 80 € par mois, après celle de la quittance mensuelle d'une « 3<sup>ème</sup> ligne » qui devait, paraît-il conduire à une diminution des charges locatives (coût du chauffage en raison des travaux d'isolation). C'était sans compter les hausses de C.P.C.U. et de l'EDF. L'Amicale a raison et nous soutenons notre action.

### QUAND LES ÉLÈVES ACCÈDERONT-ILS à l'ÉCOLE ROUELLE par la rue SCHUTZENBERGER ?

Nous sommes dans une situation ubuesque. Cette rue a fait l'objet de travaux importants dans le cadre de l'initiative « RUE AUX ÉCOLES » de la Ville. Faute de véritable concertation, la communauté scolaire de cet établissement primaire estime l'accès impossible sans que les travaux d'aménagement de la cour et les locaux nécessaires ne soient exécutés. Or, ils n'ont pas été prévus et actuellement le financement n'est pas assuré. Nous posons la question : Est-ce qu'à la rentrée de 2024, cet accès sera possible ? Les enseignants et les parents attendent la réponse

### LA POSTE :

Début décembre, une délégation de notre conseil d'administration sera reçue pour rappeler - que le service postal est un service public auquel participe largement les usagers puisque les tarifs ne cessent d'augmenter - que les locaux du Bureau de BEAUGRENELLE/ZOLA sont trop exigus, le personnel insuffisant - qu'il est temps que les travaux de l'immeuble sur la dalle se terminent et qu'enfin aménagée en espace vert, elle soit rendue aux piétons pour assurer sa continuité de FINLAY à JAVEL.

La délégation est aussi mandatée pour faire le point du fonctionnement de l'Espace Logistique Urbain, rue KELLER (dans l'ancien centre de tri).

Cette plate-forme de distribution de colis est source de trafic routier dans tout le quartier, et notamment rues KELLER, LINOIS, PEIGNOT et nous avons lors de la délivrance du permis de construire dénoncé le fait qu'aucune étude d'impact n'avait accompagné cette autorisation d'urbanisme

### LES RUES ET LES TROTTOIRS DE NOS QUARTIERS :

L'état délabré de certains tronçons nécessiterait que les Maires de Paris et du 15ème envisagent de réserver le Budget Participatif de l'année 2024 à la réfection des trottoirs et des chaussées de nos rues (les travaux pourraient se terminer à la fin de ce mandat municipal, à condition que financement et études soient votés à temps).

Nous leur faisons cette proposition.

### UNE INFORMATION :

En visitant le SALON DES PEINTRES DU 15ème, nous avons pu rencontrer une de nos adhérentes, peintre à ses heures. Pour la connaître. Il s'agit de Anne STRAUSS. Nous vous recommandons d'aller aux JOURNÉES DE L'AMITIÉ à la Maison Maurice MAIGNEN, les 1<sup>er</sup>, 2 et 3 décembre au 4 rue Fondary Paris 15ème

### UN APPEL:

Un de nos adhérents, ancien Bouquiniste de la rue SAINT-CHARLES recherche un Local pour entreposer son stock de livres. Peut-être se trouvera-t'il parmi les lecteurs de Cette LETTRE INFO, un amoureux de livres anciens Pour en aider un autre qui consacre sa vie à faire aimer la lecture.

Vous pouvez le contacter directement au 06.72.77.23.45

### J'ADHERE AU COMITE DE DEFENSE DE BEAUGRENELLE - FRONT DE SEINE - CHARLES MICHELS pour 2024

NOM : ..... Prénom : .....

ADRESSE : ..... Téléphone : .....

ADRESSE MAIL : .....

MONTANT DU VERSEMENT : COTISATION 5 € + DON ..... € = .....€ en espèces ou par chèque à l'ordre du Comité de Défense de BEAUGRENELLE

Date : .....

A RENVOYER AU COMITÉ DE DÉFENSE DE BEAUGRENELLE 70, rue SAINT-CHARLES 75015 PARIS